

Domaine Santé MScSa

Orientation : Ergothérapie

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN PRATIQUE AVANCEE DE L'ERGOTHERAPIE
1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.359.ERPA.F.20 **Degré d'études** : Bachelor Master
Année académique : 2020-2021 **Année d'études** : 1^{er} 2^e 3^e **Crédits ECTS** : 10
Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
Catégorie : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire
Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé
Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais
Temps de cours : 42h **Temps de travail personnel** : env. 260h.
Lieu de cours : Haute école de travail social et de la santé, Lausanne.

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le module S.SA.390.METHO1 Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

Am1. Évaluer, critiquer, synthétiser, transférer et utiliser des résultats de recherche dans la pratique clinique (EBP).
 Am3. Construire des problèmes dans une perspective occupationnelle pour des situations complexes et concevoir des stratégies innovantes pour les résoudre.
 Am5. Identifier, comprendre et critiquer de manière approfondie les différentes perspectives théoriques, les programmes d'intervention, et les méthodes de recherche qui s'y rapportent, en particulier dans le champ de l'occupation humaine.
 Dm5. Connaître et mettre en œuvre des outils d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité des prestations et des services, en tenant compte de l'ensemble des éléments pertinents.

Objectifs généraux du module

Acquérir les connaissances de base et les méthodes nécessaires pour développer des programmes.
 Identifier des modèles, programmes ou techniques d'intervention s'adressant à des populations ou des contextes spécifiques et en déterminer leur valeur scientifique et pratique.
 Concevoir, négocier, planifier et évaluer des programmes d'interventions innovants s'adressant à des populations ou des contextes spécifiques de la pratique.
 Identifier des domaines d'innovations professionnelles et les rôles associés à la pratique avancée.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage
Contenus

Processus et étapes du développement de programmes, notamment théorie sur le problème, théorie d'action, modèle logique, indicateurs.
 Modèles, programmes, interventions ou techniques développés en ergothérapie pour des populations/contextes spécifiques, à définir selon l'orientation de l'étudiant-e (par exemple : populations vulnérables, enfants présentant un trouble du développement, personnes présentant des troubles cognitifs, personnes présentant des troubles neurologiques, des troubles psychiques, des troubles dégénératifs, interventions à domicile, en milieu ouvert, en soins de longue durée, en soins palliatifs).
 Pratiques innovantes, émergentes et rôles associés à la pratique avancée.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, séminaire, lectures, discussions, présentations à la classe, supervision individuelle.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'enseignement peuvent connaître des adaptations au cours du semestre : possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> co-modal <-> à distance synchrone <-> à distance asynchrone) ; possibilité de décaler des enseignements et activités dans le temps ; possibilité de modalités d'enseignement alternatives.

Exigences de fréquentation

En cas d'absence non justifiée à l'une ou l'autre des trois présentations orales évaluées dans le module, l'étudiant-e obtient la note de 0 à la présentation orale manquée. Lorsque l'absence est justifiée, la présentation peut être reportée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités de validation

L'évaluation du module présente quatre modalités.

Elles se composent de trois présentations orales au fil du module et d'un travail écrit (de 7000 à 10000 mots) à rendre à la date qui sera communiquée en début de module.

- La première présentation orale se centre sur une critique d'un article présentant un programme et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- La seconde présentation orale porte sur la théorie sur le problème choisi par l'étudiant-e et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- La troisième présentation orale porte sur le développement d'un programme choisi par l'étudiant-e et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- Le travail écrit présente le développement d'un programme et vaut pour 2/5 de la note finale du module.

Les évaluations intermédiaires sont notées de 6 (meilleure note) à 1 au dixième de point.

La note finale est la moyenne pondérée des notes intermédiaires obtenues, arrondie au demi-point lorsqu'elle est supérieure ou égale à 4 et au dixième de point si elle est inférieure à 4.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'évaluation peuvent connaître des adaptations au cours du semestre.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation

Modalités de la remédiation : Seules les évaluations (présentation orale ou travail écrit) ayant entraîné l'échec (note inférieure à 4) au module est ou sont remédiées. Un complément écrit, centrés sur les lacunes observées, sera demandé. Une nouvelle moyenne sera calculée sur la base des notes (égales ou supérieures à 4) déjà obtenues et de la ou des notes obtenues en remédiation. Le délai de remédiation sera précisé au moment de la remise des consignes de remédiation qui aura lieu au plus tard à la fin du semestre.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec-après remédiation, le module est répété à la session suivante, en principe l'année suivante. Lorsque le module est répété, l'étudiant-e réalise toutes les évaluations du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant-e-s inscrit-e-s au module.

Une note inférieure à 4 à la répétition entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

Brousselle, A., Champagne, F. Contandriopoulos, A.-P., & Hartz, Z. (2011). *L'évaluation: concepts et méthodes*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Paquette, F., & Chagnon, F. (2000). *Cadre de référence pour le développement et l'évaluation des programmes aux Centres jeunesse de Montréal*. Montréal : Centres jeunesse de Montréal.

Ridde, V., & Dagenais, C. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programmes*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Martine Bertrand Leiser

Enseignants : Julie Desrosiers, Martine Bertrand Leiser. Séminaire : Damiano Salvi, Frédéric Loisel. Autres intervenants possibles assurant une supervision (selon l'orientation du travail des étudiant-e-s).

Date : 12.02.2020 / MBL

Validation : 20.02.2021 / LSA